

Enquête mondiale 2021 de l'OMS sur les exigences minimales pour les programmes de lutte anti-infectieuse au niveau national

En quoi consiste cette enquête ? Il s'agit d'une enquête mondiale de l'OMS sur l'état de mise en œuvre des programmes de lutte anti-infectieuse au niveau national en ce qui concerne les exigences minimales OMS en matière de lutte anti-infectieuse qui utilise un outil d'évaluation dérivé de l'outil d'évaluation de la lutte anti-infectieuse de l'OMS (IPCAT-2), accessible en ligne via un nouveau portail de l'OMS sur la lutte anti-infectieuse.

Quels sont les objectifs de cette enquête ?

- 1) Offrir aux pays la possibilité d'évaluer la situation actuelle en ce qui concerne la mise en œuvre des exigences minimales pour les programmes de lutte anti-infectieuse au niveau national et de suivre les progrès accomplis par rapport aux évaluations précédentes, le cas échéant.¹
- 2) Donner un aperçu général de la mise en œuvre des exigences minimales pour les programmes de lutte anti-infectieuse au niveau national et les comparer avec d'autres évaluations.

Délais : cette enquête sera accessible pendant trois mois, du 28 juillet au 15 octobre 2021.

Fonctionnement de l'enquête :

L'enquête mondiale sur les exigences minimales en matière de lutte anti-infectieuse (IPCAT-MR selon l'abréviation en anglais) est un questionnaire structuré, fermé et validé, associé à un système de notation. Il est principalement destiné à être complété de manière autonome, mais il peut également être utilisé pour des évaluations conjointes, moyennant des discussions approfondies avec les parties prenantes concernées, y compris le Siège de l'OMS, les bureaux régionaux ou les bureaux de pays. Cet outil est structuré conformément aux recommandations formulées dans le cadre des exigences minimales de l'OMS pour les programmes de lutte anti-infectieuse.¹ Il est divisé en six sections reflétant les six composantes essentielles de la lutte infectieuse pour l'OMS (<https://www.who.int/infection-prevention/publications/ipc-components-guidelines/en/>) et les exigences minimales au niveau national (<https://www.who.int/teams/integrated-health-services/infection-prevention-control/core-components>), couvrant un total de 25 indicateurs. Les utilisateurs doivent se familiariser avec ces documents avant de compléter le questionnaire. Un portail mondial OMS sur la lutte anti-infectieuse (<https://ipcportal.who.int/>) sera disponible pour la soumission des données.

Avant d'être orientés vers l'enquête mondiale sur les exigences minimales en matière de lutte anti-infectieuse, les participants devront préciser certaines données sociodémographiques simples (p. ex. âge, sexe, titre, poste, années d'expérience dans le poste occupé/années d'expérience en lutte anti-infectieuse, formation en lutte anti-infectieuse, pays et affiliation). L'enquête est disponible en anglais, en arabe, en français, en espagnol, en russe et en chinois. Pour répondre à l'enquête, 45 minutes au maximum seront nécessaires.

Qui doit répondre à l'enquête ?

Le point focal ou référent (c'est-à-dire une personne ayant des compétences adéquates en matière de lutte anti-infectieuse) responsable de l'organisation et de la mise en œuvre d'un programme de lutte anti-infectieuse au niveau national devrait être désigné pour diriger la réalisation de l'enquête en collaboration

¹ Évaluation des principaux indicateurs utilisés dans l'enquête mondiale OMS 2018 sur les programmes nationaux de lutte anti-infectieuse et/ou dans l'outil IPCAT-2.

avec l'équipe ou le comité national chargé de la lutte anti-infectieuse. Une discussion collective et franche pour décider des réponses à choisir est la meilleure façon de tirer pleinement parti de cet exercice dans un esprit d'amélioration. S'il n'y a pas d'équipe ou de point focal responsable de la lutte anti-infectieuse ou s'il n'y a pas encore de programme de lutte anti-infectieuse établi, l'outil devrait être complété et utilisé par d'autres professionnels chargés de l'amélioration de la qualité, de la sécurité des patients ou de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens. Cependant, avant de compléter l'enquête, il est essentiel que l'équipe nationale chargée de la lutte anti-infectieuse soit informée des objectifs de l'enquête, et la considère comme une occasion de mener une évaluation et d'élaborer un plan d'amélioration, tout en évitant toute culture du reproche en ce qui concerne la lutte anti-infectieuse et les lacunes en matière de sécurité des patients qui peuvent être identifiées.

Participation à l'enquête :

Les points focaux nationaux pour la lutte anti-infectieuse dans les ministères de la santé ou d'autres organisations gouvernementales de l'ensemble des 194 États Membres de l'OMS seront invités à y participer. Chaque pays ne remplira et ne soumettra l'enquête qu'une seule fois. La participation sera volontaire. Une liste des coordonnées des points focaux nationaux pour la lutte anti-infectieuse a été établie grâce à des contacts préalablement établis avec les équipes chargées de la lutte anti-infectieuse au Siège de l'OMS (HQ) et dans les bureaux régionaux. Les points focaux nationaux pour la lutte anti-infectieuse seront contactés par le Siège de l'OMS ou les bureaux régionaux et les bureaux de pays, selon le cas. Une invitation par courrier électronique indiquant la portée et les objectifs de l'enquête et contenant un lien vers le portail mondial de l'OMS (<https://ipcportal.who.int/>) sera envoyée à tous les référents nationaux pour la lutte anti-infectieuse identifiés à cette fin.

Avantages de la participation :

Il n'y a pas d'avantage personnel direct à tirer de la participation à cette enquête. Toutefois, les participants contribueront à aider leur pays à comprendre la situation nationale en matière de lutte anti-infectieuse à l'aide d'un outil validé et normalisé. Le suivi de l'état des programmes de lutte anti-infectieuse fait partie des engagements pris par les États Membres dans le cadre des résolutions de l'Assemblée mondiale de la santé relatives aux situations d'urgence sanitaire, à la résistance aux antimicrobiens, au programme concernant l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH), et à la sécurité des patients. Le fait de compléter l'outil en ligne sur le portail de l'OMS dédié à la lutte anti-infectieuse générera immédiatement un rapport téléchargeable consistant en une analyse de la situation de votre programme national de lutte anti-infectieuse conformément aux normes de l'OMS, avec des orientations dans les domaines où des améliorations peuvent être envisagées. Nous espérons qu'une fois l'enquête complétée, ce rapport sera utile aux utilisateurs pour améliorer leur programme de lutte anti-infectieuse. Les informations soumises par l'intermédiaire du portail seront également utilisées par l'OMS pour évaluer la situation mondiale concernant la mise en œuvre des exigences minimales pour les programmes de lutte anti-infectieuse au niveau national et servira à orienter l'appui fourni par l'OMS aux pays pour la lutte anti-infectieuse. Le rapport final de l'enquête sera partagé directement avec les participants et conduira également à une publication scientifique dans laquelle la participation de votre pays pourra être mentionnée si vous le souhaitez.

Utilisation et confidentialité des données :

Toutes les données soumises via le portail mondial de l'OMS sur la lutte anti-infectieuse seront confidentielles. Chaque pays sera en mesure de créer son propre compte protégé pour la soumission des données. Certaines données démographiques simples concernant la personne soumettant les données dans le système en ligne seront demandées pour des raisons de sécurité et pour faciliter le nettoyage des données et les contrôles de qualité (par exemple, l'âge, le sexe, le titre, le poste, les années d'expérience dans le poste/années d'expérience dans la lutte anti-infectieuse, la formation dans le domaine de la lutte anti-infectieuse, le pays et l'affiliation). Les réponses des pays seront anonymisées en supprimant toute information personnelle et seront analysées parallèlement à d'autres réponses d'autres pays pour produire des résultats agrégés. Les données seront stockées à l'OMS ; ainsi, elles ne seront pas utilisées pour évaluer

la performance d'un pays individuel et ne seront pas non plus utilisées pour élaborer des mesures réglementaires ou punitives. L'accès aux données sera limité à une équipe de recherche formée dont tous les membres ont signé un accord de confidentialité. Les données seront partagées de manière confidentielle avec l'autorité nationale. Le protocole de cette enquête mondiale a été examiné par le Comité d'éthique du Siège de l'OMS et approuvé avec dérogation à l'examen éthique ; il peut être consulté [ici](#).

Pour de plus amples instructions, veuillez consulter l'annexe 1.

Votre participation sera extrêmement utile dans le cadre des efforts mondiaux visant à améliorer la lutte anti-infectieuse.

**Merci de bien vouloir participer à notre enquête - Nous l'apprécions sincèrement !
Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse :
ipcportal@who.int**



Annexe 1. Informations générales à l'intention des participants à l'enquête

Introduction

L'outil OMS d'évaluation des exigences minimales pour les programmes de lutte anti-infectieuse au niveau national est un outil destiné à soutenir la mise en œuvre des exigences minimales de l'OMS pour les programmes de lutte anti-infectieuse,² qui découlent des composantes essentielles des programmes de prévention et de lutte contre l'infection recommandées par l'OMS.³ Les utilisateurs doivent être familiarisés avec le contenu de ce document, avant d'utiliser cet outil.

Objet de cette enquête

Cette enquête aidera les pays à déterminer les exigences minimales pour chaque composante essentielle en place et à identifier celles qui doivent être réalisées. L'enquête repose principalement sur des indicateurs sélectionnés inclus dans l'outil OMS d'évaluation de la lutte anti-infectieuse au niveau national (IPCAT2).⁴

Le manuel pratique provisoire à l'appui de la mise en œuvre des composantes essentielles de la lutte anti-infectieuse au niveau national décrit cinq étapes pour la mise en œuvre des programmes de lutte anti-infectieuse au niveau national, afin de maximiser les chances de succès et de surmonter une partie de la complexité du processus.⁵ L'étape 2 consiste à effectuer une évaluation de base pour faire un bilan de la situation actuelle, notamment des points forts et des points faibles, en vue d'orienter la planification des mesures à prendre en vue d'améliorer la situation. L'étape 4 (évaluation de l'impact) consiste à évaluer l'efficacité du plan d'action. Cette enquête est un instrument précieux d'appui aux étapes 2 et 4 de ce processus.

Le manuel,³ ainsi que les lignes directrices sur les composantes essentielles² et les documents sur les exigences minimales¹, fournissent des définitions et des explications qui faciliteront l'interprétation des indicateurs inclus dans cette enquête.

Il est très important de comprendre que cette enquête n'a pas vocation à être utilisée comme un outil de vérification. Son objectif est de contribuer à l'évaluation, à la planification, à l'organisation et à la mise en œuvre d'un programme national de lutte anti-infectieuse. L'enquête fournit un aperçu général de l'état d'avancement des activités de lutte anti-infectieuse conformément aux recommandations figurant dans les

² Minimum requirements for infection prevention and control. Geneva: World Health Organization; 2019 (<https://www.who.int/teams/integrated-health-services/infection-prevention-control/core-components>).

³ Lignes directrices sur les principales composantes des programmes de prévention et de contrôle des infections au niveau national et au niveau des établissements de soins de courte durée Genève : Organisation mondiale de la Santé ; 2016 (<https://www.who.int/infection-prevention/publications/core-components/en/>).

⁴ WHO National infection prevention and control assessment tool 2 (IPCAT2). Geneva: World Health Organization; 2019 (<https://www.who.int/teams/integrated-health-services/infection-prevention-control/core-components>).

⁵ Interim Practical Manual supporting national implementation of the WHO Guidelines on Core Components of Infection Prevention and Control Programmes. Geneva: World Health Organization; 2017 (<https://www.who.int/publications/i/item/WHO-HIS-SDS-2017-8>).

lignes directrices de l'OMS sur les composantes essentielles de la lutte anti-infectieuse et dans le document sur les exigences minimales de l'OMS, plutôt que de se concentrer sur des pratiques/facteurs de risque spécifiques en matière de lutte anti-infectieuse liés à des patients individuels. Plus important encore, l'enquête devrait être utilisée dans un esprit d'amélioration, afin d'identifier les domaines sur lesquels il convient encore de se pencher et d'élaborer des plans ciblés pour qu'au moins les exigences minimales en matière de lutte anti-infectieuse soient en place au niveau national.

Avantages supplémentaires de l'enquête

Le Portail mondial de l'OMS sur la lutte anti-infectieuse est une ressource et un outil visant à aider les professionnels de la santé et les autres professionnels travaillant dans le domaine de la lutte anti-infectieuse, depuis le niveau des établissements de santé jusqu'aux niveaux national et international. Des liens seront établis avec d'autres plateformes existantes de l'OMS qui collectent des données sur la prévention et la lutte contre les infections.

Qui doit répondre à l'enquête et l'utiliser ?

L'outil d'évaluation se concentre sur le programme national de lutte anti-infectieuse et les exigences minimales spécifiques en fonction des composantes essentielles de l'OMS, afin de garantir qu'il existe au niveau national un soutien et une coordination en vue de la mise en œuvre et de l'adoption des normes minimales de lutte anti-infectieuse. Cette enquête devrait être complétée par l'équipe ou le point focal chargé d'organiser et de mettre en œuvre les activités de lutte anti-infectieuse au niveau national.

Comment est-elle structurée ?

Elle est structurée conformément aux recommandations de l'OMS figurant dans les exigences minimales pour les programmes de lutte anti-infectieuse¹ et demande environ **une heure** pour être complétée, à condition que vous disposiez de toutes les informations nécessaires pour répondre à chaque question. Elle est divisée en six sections reflétant les six composantes essentielles de la lutte anti-infectieuse de l'OMS et les exigences minimales au niveau national², couvrant un total de 25 indicateurs. Ces indicateurs sont fondés sur des données probantes et ont été convenus par un groupe d'experts ; ils sont formulés sous forme d'affirmations. Comme il s'agit d'exigences minimales, la note totale sera la somme de toutes les réponses « oui » pour chaque composante essentielle, pondérée en fonction du nombre d'indicateurs dans chaque composante.

Outil d'évaluation des exigences minimales pour les programmes de lutte anti-infectieuse : niveau national

Composante essentielle 1 : programmes de lutte anti-infectieuse	
Indicateur	Oui/O ou Non/N
1. Un programme actif ⁶ de lutte anti-infectieuse existe au niveau national.	
2. Un point focal désigné pour la lutte anti-infectieuse et chargé du programme peut être identifié.	
3. Le ou les points focaux désignés pour la lutte anti-infectieuse ont suivi une formation en matière de lutte anti-infectieuse dans la prévention des infections nosocomiales.	
4. Un budget identifié, protégé et dédié est alloué au programme de lutte anti-infectieuse, en fonction des activités prévues.	
5. Le ou les points focaux désignés pour la lutte anti-infectieuse ont consacré du temps aux tâches (au moins un équivalent temps plein).	

⁶ Par « actif », on entend un programme opérationnel doté d'un budget et de plans de travail annuels.

Composante essentielle 2 : lignes directrices relatives à la lutte anti-infectieuse	
Indicateur	Oui/O ou Non/N
1. Le programme national de lutte anti-infectieuse a pour mandat d'élaborer des lignes directrices pour prévenir et lutter contre les infections nosocomiales.	
2. L'élaboration de lignes directrices suppose l'utilisation de connaissances scientifiques fondées sur des données probantes et de normes nationales et internationales.	
3. Les lignes directrices portent sur la couverture nationale, y compris tous les établissements de soins de courte durée (à la fois publics et privés).	
4. Les lignes directrices sont examinées au moins une fois tous les cinq ans et mises à jour pour tenir compte de la base de données probantes actuelle.	
5. Le programme de lutte anti-infectieuse veille activement à l'adaptation des lignes directrices et à la normalisation des pratiques préventives efficaces (modes opératoires normalisés) et à leur mise en œuvre pour que les conditions locales soient prises en compte.	

Composante essentielle 3 : éducation et formation en matière de lutte anti-infectieuse	
Indicateur	Oui/O ou Non/N
1. Le programme national de lutte anti-infectieuse fournit des orientations et des recommandations pour la formation en cours d'emploi à la lutte anti-infectieuse au niveau des établissements (par exemple, fréquence, compétences requises, exigences pour les approches en matière d'orientation, de suivi et d'évaluation des nouveaux employés).	
2. Le programme national de lutte anti-infectieuse fournit du contenu et un appui pour la formation à la lutte anti-infectieuse des agents de santé au niveau des établissements.	
3. Un programme national de formation en cours d'emploi des agents de santé a été élaboré conformément aux directives nationales en matière de lutte anti-infectieuse, approuvé et agréé par un organisme national compétent. ⁷	
4. Un système national et un calendrier de suivi et d'évaluation sont en place pour vérifier l'efficacité ⁸ de la formation et de l'éducation, au moins une fois par an.	

Composante essentielle 4 : surveillance des infections nosocomiales	
Indicateur	Oui/O ou Non/N
1. Un groupe technique multidisciplinaire pour la surveillance des infections nosocomiales est créé au niveau national par le point focal national chargé de la lutte anti-infectieuse.	
2. Un plan stratégique national pour la surveillance des infections nosocomiales (mettant l'accent sur les infections prioritaires en fonction du contexte local) est élaboré par le groupe technique multidisciplinaire.	
3. Le point focal/l'équipe nationale chargée/e de la lutte anti-infectieuse est formé aux concepts et méthodes de surveillance des infections nosocomiales.	

⁷ Le terme « organisme national compétent » s'entend selon la situation locale. Par exemple, il peut s'agir d'un département consacré à la formation et à l'éducation au sein du Ministère de la santé, ou d'un département consacré à la formation à la santé au sein du Ministère de l'éducation, ou d'un organisme professionnel national mandaté par le Ministère de la santé pour élaborer un tel programme.

⁸ Par exemple, par le biais de tests préalables et a posteriori des participants à la formation ou du contrôle de la conformité avec les meilleures pratiques clés enseignées pendant la formation.

Composante essentielle 5 : stratégies multimodales pour la mise en œuvre des interventions de lutte anti-infectieuse

Indicateurs	Oui/O ou Non/N
1. Il existe un point focal national chargé de la lutte anti-infectieuse formé qui a des connaissances en science de la mise en œuvre et en stratégies multimodales d'amélioration ainsi que dans leur application à la lutte anti-infectieuse.**	
2. Le point focal national chargé de la lutte anti-infectieuse coordonne/soutient la mise en œuvre locale des interventions visant à améliorer la lutte anti-infectieuse.	
3. Les stratégies multimodales sont incluses comme la meilleure approche pour la mise en œuvre dans les lignes directrices et les programmes d'éducation et de formation en matière de lutte anti-infectieuse.	

** L'utilisation de stratégies multimodales signifie que de multiples mesures, toutes essentielles et complémentaires, doivent être mises en place dans le cadre des interventions de lutte anti-infectieuse pour parvenir à un changement de comportement et à une amélioration des résultats. Les mesures/éléments couramment inclus dans les stratégies multimodales sont les suivants : 1) changement dans les systèmes ; 2) formation et éducation ; 3) suivi et rétroaction ; 4) communication/rappels ; 5) changement de l'environnement/de la culture en matière de sécurité.

Composante essentielle 6 : suivi/vérification des pratiques de lutte anti-infectieuse et rétroaction

Indicateur	Oui/O ou Non/N
1. Un groupe technique multidisciplinaire pour le suivi de la lutte anti-infectieuse est créé au niveau national.	
2. Un plan stratégique pour la surveillance de la lutte anti-infectieuse est en place, y compris un système intégré de collecte, d'analyse et de retour d'information sur les données.	
3. Un ensemble minimal d'indicateurs de base est défini pour les établissements de soins de santé dans le pays.	
4. Un mécanisme de formation des vérificateurs locaux et nationaux est en place.	
5. Le suivi et la rétroaction en matière de conformité aux règles relatives à l'hygiène des mains sont reconnus comme un indicateur national clé, au moins pour les hôpitaux de référence.	

Addition du score total		
Composante essentielle	Nombre total de réponses « oui »	Score maximal (%)
1. Programmes de lutte anti-infectieuse		= (Total « Oui ») * 20
2. Lignes directrices relatives à la lutte anti-infectieuse		= (Total « Oui ») * 20
3. Éducation et formation à la lutte anti-infectieuse		= (Total « Oui ») * 25
4. Surveillance des infections nosocomiales		= (Total « Oui ») * 33 (+1)
5. Stratégies multimodales		= (Total « Oui ») * 33 (+1)
6. Suivi/vérification des pratiques de lutte anti-infectieuse et rétroaction		= (Total « Oui ») * 20
Score total final		= (Total « Oui ») * 4